Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires **Sous-direction des relations internationales** **Bureau des échanges et de la promotion** **3, rue Barbet de Jouy** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **Bureau de la gestion des dotations et des compétences - 1ter, avenue de Lowendal - 75007 PARIS** **N° NOR AGRT1421617N**	**Note de service** **DGPAAT/SDRI/2014-793** **02/10/2014**

Date de mise en application : 02/10/2014
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : Mise à disposition de personnels des services déconcentrés et des établissements d'enseignement agricole durant le 52e Salon International de l'Agriculture (SIA) et le 124ième Concours Général Agricole (CGA).

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP Préfets de région Préfets de département

Résumé : Le CGA est une manifestation officielle du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture

et de la forêt. Il se déroule traditionnellement pendant le SIA et nécessite la mise à disposition auprès du commissariat général du CGA, d'agents du MAAF chargés d'exercer les fonctions de commissaire et de commissaire adjoint des différents concours constituant le CGA.

Textes de référence : Arrêté du 28 juillet 2014 portant règlement du Concours général agricole

L'arrêté du 28 juillet 2014 fixe les modalités d'organisation du 124ième Concours général agricole (CGA), dont les épreuves finales se dérouleront à Paris du 21 février au 1er mars 2015, dans le cadre du 52e Salon international de l'agriculture (SIA).

Le bon déroulement de l'ensemble du concours général agricole repose, en bonne part :

- sur la mobilisation en amont (parfois tout au long de l'année qui précède), et
- sur la mise à disposition auprès du commissariat général et pour les phases finales d'experts, fonctionnaires du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, en application de l'article 4 du règlement du concours. Cette mise à disposition se fait par le biais d'un ordre de mission sans frais, les indemnités liées à la réalisation de la mission seront prises en charge par le partenaire chargé de l'organisation du concours, Comexposium.

Nous vous demandons de mettre en œuvre les moyens dont vous disposez pour que ces fonctionnaires puissent mener à bien les tâches de préparation qui leur sont confiées et de coordonner, dans le secteur géographique de votre ressort, l'ensemble des actions indispensables pour assurer la réussite des différentes manifestations.

Les efforts doivent notamment porter sur les points suivants :

- Diffusion de l'information auprès des établissements d'enseignement agricole public en vue de leur participation :
  - à l'organisation du Concours de jugement d'animaux par les jeunes, localement et lors des finales :
  - à l'organisation du Concours des jeunes professionnels du vin, dont les établissements d'enseignement agricole public assurent les présélections et la finale nationale ;
  - au Trophée national des lycées agricoles.
- Mise à disposition de fonctionnaires placés sous votre autorité et susceptibles d'être chargés des fonctions de commissaire lors des phases finales des concours à Paris.

Vous trouverez en annexes les principaux aspects de ces prochaines manifestations.

La liste des collaborateurs susceptibles d'être mis à disposition en qualité de commissaire pour le déroulement des opérations des concours de produits et d'animaux pendant la durée de la manifestation pourra être établie selon le modèle figurant en annexe 4, à retourner avant le 17 novembre 2014 à l'adresse qui y figure (Comexposium, Concours général agricole).

Des collaborations de durée un peu plus longue, mais en nombre très limité, peuvent également vous être demandées. Elles concernent quelques fonctionnaires auxquels des tâches spécifiques sont traditionnellement confiées pendant la période de préparation. Le Commissaire général vous fera parvenir un courrier postal ou électronique le cas échéant.

Nous ne doutons pas que, grâce à votre aide précieuse et efficace et aux efforts conjugués de l'ensemble des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, le succès du salon international de l'agriculture et du concours général agricole 2015 soit assuré.

La Directrice générale
de l'enseignement et de la recherche

Mireille RIOU-CANALS

La Directrice générale des politiques
agricole, agroalimentaire et des territoires

Catherine GESLAIN-LANEELLE

Annexe 1

Principales manifestations dans le cadre du 124e CGA

I) LE CGA DES ANIMAUX

Le CGA animaux recouvre des concours, des trophées et des présentations d'animaux reproducteurs « élites » des espèces équines et asine, bovine, ovine, caprine, porcine et canine. Les phases finales se dérouleront du samedi 21 février au dimanche 1er mars 2015.

II) LE CGA DES PRODUITS ET DES VINS

Le CGA des produits et des vins est réservé aux professionnels. Cette manifestation se déroulera comme suit :

- Réception et anonymat des produits et des vins à partir du mercredi 18 février 2015,
- Le concours des vins, du samedi 21 au dimanche 22 février 2015,
- Le concours des fromages et des produits laitiers, le lundi 23 février 2015,
- Les concours des produits divers, du samedi 21 février au mardi 24 février 2015.

III) LE CGA DES JUGEMENTS

Il s'agit de concours de jugement destinés à valoriser de futurs professionnels du secteur du vin et de l'élevage. Les phases finales se dérouleront comme suit :

- Concours de jugement d'animaux par les jeunes (C.J.A.J.) du dimanche 22 février au vendredi 27 février 2015 :
  - Trophée du meilleur pointeur par espèce (ovine, caprine et équine),
  - Trophées du meilleur pointeur de race (espèce bovine),
  - Trophée européen (espèce bovine) le mardi 24 février 2015.

- Concours européen des jeunes professionnels du vin, le mercredi 25 février 2015.

- Trophée des lycées agricoles du mercredi 25 février au dimanche 1er mars 2015.

IV) LE CONCOURS DES PRAIRIES FLEURIES

Il se déroulera du lundi 23 février au vendredi 27 février 2015.

ANNEXE 2

CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES VINS
PROGRAMME 2015

Samedi 21 février 2015	Dimanche 22 février 2015
Régions viticoles (CPS) - Beaujolais - Champagne - Languedoc-Roussillon - Pays de la Loire - Savoie - Vallée du Rhône	Régions viticoles (CPS) - Alsace - Bordeaux - Bourgogne - Corse - Lorraine - Jura - Provence - Sud-Ouest

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRODUITS
PROGRAMME 2015

Samedi 21 février	Dimanche 22 février	Lundi 23 février	Mardi 24 février
- Volailles Abattues - Découpes de Volailles - Produits issus de Palmipèdes Gras	- Vins de liqueur - Produits apicoles - Piments d'Espelette - Produits oléicoles - Huiles de noix	- Produits laitiers Nat. - Produits laitiers Export - Eaux de vie - Pommeau - Huîtres - Truites fumées - Cognac - Bières	- Jus de fruits - Cidres et Poirés - Rhums et punchs - Vanille - Apéritifs - Charcuteries - Confitures - Safran - Viande bovine

ANNEXE 3
CALENDRIER DES MISSIONS

Les périodes indiquées sont les durées de présence maximales susceptibles d'être demandées. Selon les missions précises de chacun des commissaires la durée effectivement demandée par le CGA pourra être inférieure.

I – CONCOURS DES ANIMAUX, Concours de Jugement des Animaux par les Jeunes et Trophée National des Lycées Agricoles

Du jeudi 19 février au dimanche 1er mars 2015 inclus

II - CONCOURS DES VINS (par régions viticoles)

Régions en concours le samedi 21 février : du jeudi 19 au samedi 21 février 2015 inclus

Régions en concours le dimanche 22 février : du vendredi 20 au dimanche 22 février 2015 inclus

III - CONCOURS DES PRODUITS DIVERS

Du mardi 17 février au mercredi 25 février 2015 inclus

III - CONCOURS DES PRODUITS LAITIERS

Du mercredi 18 février au mardi 24 février 2015 inclus

IV - CONCOURS Concours des Jeunes Professionnels du Vin

Du mardi 24 février au mercredi 25 février 2015 inclus

ANNEXE 4
LISTE DES INGENIEURS ET TECHNICIENS PROPOSES
POUR REMPLIR LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE ou COMMISSAIRE ADJOINT

CONCOURS GENERAL AGRICOLE 2015

A retourner avant le 17 novembre 2014
Par courrier à : Comexposium Concours Général Agricole, 70 avenue du Général de Gaulle 92 058 PARIS LA DEFENSE cedex
ou par mail aux adresses indiquées ci-dessous

Contacts : **Concours des animaux, CJAJ et TNLA : Kerstin HOLD, tel 01 76 77 15 20, cgaanimaux@comexposium.com**
Concours des produits divers et des produits laitiers : Sylvaine CRANCE, tel 01 76 77 11 51, cgaproduits@comexposium.com
Concours des vins et CJPV : Theofilos VASILEIADIS, tel 01 76 77 13 45, cgavins@comexposium.com

DRAAF DDT(M) Établissements d'enseignement agricole	Nom et Prénom	Adresse administrative + Téléphone + Portable + e-mail	Adresse personnelle + Téléphone + Portable + e-mail	Concours souhaités	Dates de mission correspondantes (annexe 3)

A. *Le* *Vu le Chef de Service*